

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11136**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Licence DROIT, ECONOMIE, GESTION - Mention Droit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Evry-Val-d'Essonne	Président de l'université d'Evry, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 134g Art et patrimoine ; Art et communication, 323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En 3^{ème} année (L3), à côté du parcours académique de droit, cette licence comporte deux parcours : Juristes d'entreprises (JE) et Juriste-administrateur de structures artistiques et culturelles (JASAC).

Les diplômés de la mention Droit de licence peuvent prétendre à des emplois diversifiés de niveau II, dans lesquels sont mises en œuvre les activités suivantes : secrétariat juridique, ressources humaines, services

Le parcours « JE » de la licence permet de viser celui de juriste d'entreprise et d'avocat d'affaires mais il suppose que l'étudiant continue en master. Les étudiants s'arrêtant au L3 auront néanmoins acquis une compétence d'assistant juridique

Le parcours « JASAC » vise plus précisément les nombreuses activités ayant en commun le droit et l'administration des structures et activités artistiques . On compte aussi bien :

- l'élaboration des contrats propres au milieu artistique tant des sociétés, associations artistiques que des collectivités publiques
- la direction de services culturels municipaux
- la gestion financière et budgétaire des compagnies théâtrales ou de danse, dans les établissements publics ayant un objet culturel tant locaux que nationaux (ex. les EPCC et les musées nationaux)

- l'assistance à la production cinématographique, télévisuelle, de musique
- l'administration et la gestion des ressources humaines dans les différentes structures artistiques et culturelles
- les métiers de la communication culturelle

Les diplômés maîtrisent les compétences transversales propres au niveau Licence, et sont notamment capables, en autonomie, de :

- résoudre des problèmes dans les grands domaines du droit, qu'il s'agisse du droit privé ou du droit public (niveau II),
- poursuivre des études plus avancées,
- communiquer avec des spécialistes et non spécialistes sur des aspects juridiques ou judiciaires (niveau I)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette licence permet l'accès à des concours de la fonction publique et notamment à ceux visant l'accès à des emplois de professeurs des écoles ou de professeurs certifiés.

Les diplômés peuvent exercer dans de nombreux secteurs d'activités, des emplois de niveau II dans les champs couverts par la mention droit de la licence ; citons par exemple le secteur des ressources humaines ou de l'immobilier.

- Juriste
- Juriste civil(e)
- Juriste commercial(e)
- Juriste d'entrepris(e)

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette licence, est accessible en 1^{ère} année avec le baccalauréat ou équivalent et par validation d'études ou d'acquis de l'expérience, tant en 1^{ère}, qu'en 2^{ème} ou 3^{ème} année ; il s'agit d'une formation universitaire conforme au système européen validée par 180 crédits ECTS ; elle se déroule sur 6 semestres de 30 ECTS chacun, soit environ 600 heures de travail (encadré et personnel) par semestre.

Environ la moitié de la durée de la formation est consacrée à l'étude des branches fondamentales du droit public et du droit privé que sont le droit constitutionnel, le droit administratif d'une part, et l'introduction au droit civil, le droit civil de la famille, le droit civil des obligations d'autre part) ; les autres enseignements contribuent à une solide formation scientifique pluridisciplinaire (comptabilité, économie) et au développement de compétences transversales (culture générale, langue étrangère, communication, préparation à la vie professionnelle...). Des Unités d'Enseignement (UE) optionnelles permettent soit d'accroître la pluridisciplinarité, soit d'approfondir certains aspects du droit.

Les étudiants peuvent en outre participer à des stages dès la première année de licence.

Chaque UE fait l'objet d'évaluations notées ; selon les UE, les modalités consistent en contrôle continu et examens écrits, mémoires et

dans certains cas, épreuves et/ou exposés oraux.

Le diplôme est obtenu sous les conditions suivantes: une moyenne générale de 10/20 pour chacune des années, une note minimale pour les UE dites fondamentales.

Bénéfice des composantes acquises

Les UE acquises le sont définitivement sous réserve de conformité avec la base légale du diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements (loi N° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements .

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002 (MENS0201070A)

Arrêté du 11 juillet 2006

Arrêté du 5 janvier 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-evry.fr/>

Autres sources d'information :

Université d'Evry Val d'Essonne

Lieu(x) de certification :

Université d'Evry-Val-d'Essonne : Île-de-France - Essonne (91) [EVRY]

Université d'Evry Val d'Essonne, Bd F. Mitterrand, 91000 EVRY

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Evry Val d'Essonne, Bd F. Mitterrand, 91000 EVRY

Historique de la certification :